

PV de l'Assemblée Générale du 3 avril 2025

Sur convocation du Président Thierry Sibieude, les adhérents de l'association FAIR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le **3 avril 2025 à 13h30 au siège de la Fédération des Caisses d'Epargne, Rue Masseran (Paris 7^{ème})**. L'ordre du jour ayant été communiqué aux adhérents dans les délais prescrits par les statuts de l'association et sans remarque préalable, la séance débute à l'heure indiquée.

Le nombre de membres présents et représentés s'élève à 69 membres sur 152 membres.

- 61 Membres du 1^{er} collège présents ou représentés :
- 8 Membres du 2nd collège présents ou représentés :

Le quorum de 25% des membres du 1^{er} collège présents ou représentés étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Marie Leclerc-Bruant accueille l'ensemble des adhérents de l'association au nom du Groupe BPCE et les remercie de leur présence.

Le Président de l'association, **Thierry Sibieude**, remercie les participants pour leur présence et présente l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

1. Désignation du Président de séance, du Secrétaire et de deux scrutateurs

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale de FAIR, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- en qualité de Président de séance, **Thierry Sibieude**, à l'unanimité ;
- en qualité de Secrétaire de séance, **Marie Leclerc Bruant**, à l'unanimité ;
- en qualité de scrutateurs, **Alice Rosado** (Adie) et **Valérie Vitton** (Crédit Coopératif), à l'unanimité.

2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 16 mai 2024

Résolution : l'Assemblée Générale de FAIR approuve le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai, à l'unanimité.

3. Rapport Moral du Président

Le Président prend la parole pour présenter son rapport moral.

Il rappelle que l'année précédente a été marquée par la mise en œuvre du plan stratégique de FAIR, fruit de 9 mois de travaux collectifs. Il est centré sur la finalité de l'association : « *Promouvoir la finance solidaire comme un accélérateur de transition pour un monde plus juste et durable* ».

Les 3 axes principaux du plan stratégique sont présentés :

1. Engager les épargnants d'aujourd'hui et de demain : il mentionne les travaux pour construire une parole incarnée sur la finance solidaire, sensibiliser les épargnants avec pédagogie. Les messages à l'attention du grand public ont été renforcés (réseaux sociaux, site internet...)

2. Diffusion des bonnes pratiques d'impact, publication de guides pratiques et études. Focus sur le triptyque rendement / risque / impact
3. Innovation et expérimentations : l'année dernière est en demi-teinte à la suite de l'absence de la personne en charge de l'observatoire. Développement des collaborations avec le consortium Impact Europe. Présentation des travaux lors de la semaine de la finance solidaire à Bilbao. Publication du Panorama de la finance à impact lors d'un événement accueilli par France Invest.

Le collectif poursuit sa croissance avec 152 membres à ce jour. 182 produits d'épargne sont labellisés et l'encours global de la finance solidaire a dépassé le seuil symbolique de 30 milliards d'euros en fin 2023 et avec des taux de progression à deux chiffres.

Le Président salue le soutien d'Athenora Consulting et du Cabinet d'avocats Latham & Watkins en mécénat de compétences. Il remercie également l'ensemble de l'équipe salariée pour son travail, ainsi que les partenaires structurels de l'association : la Banque des Territoires et Mirova dont les conventions pluriannuelles ont été signées. Des discussions sont également très bien engagées avec la MAIF pour un renouvellement de la convention sur plusieurs années.

Le Président remercie également la Direction Générale du Trésor et le BESSII pour les échanges fluides et fréquents en espérant un conventionnement pour le mois de juin 2024.

Il remercie les partenaires de l'association dans le cadre de conventions d'affaires régionales notamment la Région Ile de France, la Région Occitanie, la Ville de Toulouse, la Ville de Lyon et les Caisses d'Epargne régionales qui ont soutenu ces événements.

Le Président rappelle l'évolution majeure du règlement du label, mise en œuvre en octobre 2024 : le Conseil d'Administration a décidé sur proposition du Comité du Label et d'un groupe de travail ad hoc de renforcer son exigence en introduisant un système d'exclusions sectorielles et normatives pour la partie cotée des fonds dits 85-15. Ces exclusions sont alignées sur celles précisées par le cahier des charges du Label ISR.

Il évoque également le décret « partage de la valeur » qui reconnaît le label Finansol au même titre que les labels ISR, Greenfin et CIES pour les placements responsables liés à l'épargne salariale.

Thierry Sibieude rappelle que la Présidente du Comité du label, Isabelle Guénard-Malaussène a démissionné de son mandat le 6 novembre 2024. Le Comité du Label a proposé la candidature de Pierre Valentin comme nouveau Président. Cette proposition sera soumise à l'approbation du Conseil au mois de juin 2025.

Au regard des évolutions du monde et du contexte, il a semblé important de mener des travaux de réflexion sur les responsabilités respectives de l'association, du Conseil d'Administration et du Comité du Label. Un groupe de travail mixte s'est réuni à plusieurs reprises et une conclusion de ces travaux sera également présentée au Conseil d'Administration du mois de juin.

Dans le contexte global, le Président rappelle que l'enjeu prégnant est de continuer à faire avancer nos idées et ne pas les cornériser. Dans ce sens, un travail important et collaboratif a été mené avec ESS France et le Mouvement Impact France sur la directive Omnibus.

En synthèse, la position est qu'il peut être pertinent de proportionnaliser les obligations de reporting au regard des capacités des entreprises mais pas de les supprimer. L'association est heureuse de pouvoir compter sur l'expertise de Frédéric Tiberghien pour la représenter au sein du CSESS. Nous bénéficions d'un cadre sécurisé et stable mais qui peut aussi évoluer, ce qui doit nous amener à rester vigilants.

4. Rapport d'activité 2024 :

Le rapport d'activité de l'association est présenté par Patrick Sapy, Directeur général de l'association.

L'association regroupait 160 adhérents au 31/12/2024, ce qui correspond à un doublement du nombre des adhérents en 5 ans (en prenant en compte la fusion Finansol / iiLab)

Plusieurs publications et évènements ont été réalisés en 2024 :

- ✓ Le Baromètre de la finance solidaire travaillé avec La Croix
- ✓ L'organisation de la semaine de la finance solidaire
- ✓ Un premier événement public « Présent.e.s », destiné à la jeunesse avec MAIF à Montpellier et Paris
- ✓ Un sondage sur l'appétence à la finance solidaire lancé avec France Active, avec 20% de retours de sondés favorables à l'épargne solidaire.

En termes de plaidoyer et de collaborations nationales ou internationales :

- ✓ Beaucoup de travail avec le FIR et France Invest au sein du GSG France : un guide de bonnes pratiques sur l'impact a été publié ;
- ✓ Sur une orientation plus internationale, des prises de paroles sur le renforcement des outils de financement de l'ESS et des ODD ;
- ✓ Le rôle de représentation et de plaidoyer de l'association a été consolidé, au travers, notamment de la réduction fiscale sur les investissements dans des ESUS ou des foncières solidaires (SIEG); un travail autour de l'agrément ESUS ; un travail sur l'évolution du cadre réglementaire de l'épargne salariale
- ✓ Beaucoup de pays de l'UE nous envient notre cadre singulier sur l'épargne solidaire et nous travaillons avec eux pour diffuser ce modèle, mais également s'inspirer des pratiques à l'étranger.

En termes de sensibilisation, de formation et d'études :

- ✓ FAIR organise des conventions d'affaires depuis 15 ans. 2 ont été organisées en 2024 et 3 seront organisées en 2025 (Lyon / Montpellier / Paris)
- ✓ Des sessions de formation sur la promotion de l'épargne solidaire dans les associations.
- ✓ Depuis 4 ans l'association a réalisé de nombreux investissements dans sa plateforme de collecte de données, FAIR Dataroom, afin de mieux travailler et analyser ces données en vue d'études de dimensionnement de marché.

Animation de plusieurs groupes de travail dédiés à :

- **L'épargne de partage** : piloté par Action contre la faim et le Crédit Coopératif. Un livrable issu de ces travaux sera prochainement publié ;
- **Le partage de pratique entre foncières** : 40 foncières solidaires membres de l'association ;
- **Le partage de bonnes pratiques en termes d'investissement à impact** : réunissant financeurs et investisseur. Le Directeur Général précise que de nombreux téléchargements de ce guide ont été réalisés depuis sa publication.
- **Un groupe sur la communication** : pour identifier les messages clés à faire passer au grand public.

Le Directeur général évoque la mesure de la satisfaction des adhérents : cette mesure de la satisfaction a toujours été une priorité pour l'association. Les réponses étant moins nombreuses et peuvent conduire, toutefois à s'interroger sur l'actualisation de ce dispositif.

Synthèse des résultats: un plaidoyer solide, veille et publications de qualité, des groupes de travail exigeants soulignés. Les adhérents sont motivés par des rencontres même informelles, outillage et ciblage du grand public. Quelques limites identifiées : la facilité de se rencontrer à distance, problématique de temps disponible, la pluralité des adhérents et par conséquent des attentes ou besoins.

Le Directeur général souligne des partenariats structurants et durables, notamment celui développé depuis plus de vingt ans avec le La Croix qui est d'une fidélité exemplaire.

Résolution : L'Assemblée Générale de FAIR, après avoir entendu le rapport moral du Président et le rapport d'activité de l'association et avoir délibéré sur ces rapports, les approuve à l'unanimité moins une abstention (la Nef).

5. Compte rendu d'activité des comités :

- **Comité des Adhésions : Intervention de sa Présidente Mage Loys-Carreiras :**

2024 ayant été une année de renouvellement les membres de ce comité ont également été renouvelés. Participation d'Alexis Charvériat (Habitat et Humanisme) et Loïc Dano (MAIF).

9 comités tenus en 2024, 25 candidatures étudiées, 22 acceptées, 10 désadhésions ou radiations.

Parmi les nouveaux adhérents : 1/3 des adhérents sont des structures financières, 1/4 sont des associations et entreprises sociales qui peuvent être bénéficiaires de l'épargne solidaire, mais souhaitent aussi porter le message de la finance solidaire, plusieurs adhésions de foncières.

Aussi ces nouvelles adhésions s'inscrivent dans la continuité des précédents acteurs.

Un équilibre sera à trouver entre l'enjeu de grandir et se renouveler, tout en restant cohérents et en maintenant l'idée forte d'une association de praticiens.

- **Comité du Label : intervention de Sabina Zinkhöfer (membre)**

Le comité est constitué de 13 membres (7 femmes et 6 hommes), avec des compétences plurielles et complémentaires. Un réel objectif partagé d'être les gardiens du label avec une promesse lisible et tenue. Le comité est indépendant, ce qui ne veut pas dire ne pas coopérer ni évoluer. Le travail se réalise aussi en confiance avec les salariés dédiés de l'association.

En 2024, 7 produits solidaires ont été labellisés, dont 1 fonds de contrats à impact, et 5 produits délabellisés, ce qui conduit à 184 produits labellisés. En raison de la récente reconnaissance du label dans un décret, un représentant du Trésor sera présent à la réunion de juin sur la présentation de l'audit produits labellisés.

Le grand chantier 2024 a été mené sur le sujet des exclusions qui conduit au respect de la promesse du label en convergence avec l'avis des épargnants, de l'association et du comité du label. Une réflexion au-delà des fonds 90-10 est un enjeu qui pourra être abordé.

Un groupe de travail a été constitué sur la gouvernance, pour analyser les activités, rôles et responsabilités de chacun dans un cadre très constructif et de comparaison avec les autres labels européens.

Préoccupation cœur pour le comité du label : que la promesse du label soit tenue et qu'il reste lisible.

- **Conseil scientifique : intervention de Benoit Granger (membre)**

Benoit Granger, membre du Conseil Scientifique excuse le président, Nicolas Mottis, professeur à l'Ecole Polytechnique, qui n'a pu se libérer.

Les travaux sont centrés sur des analyses, avis et conseils sur les publications de FAIR.

L'objectif étant une rigueur dans ces publications, les enjeux de cohérence avec des fonds étrangers. Le conseil se réunit en présentiel 4 fois par an, ainsi que quelques visio.

Benoit Granger indique un suivi plus particulier de 2 thèses de doctorat :

- **Philippe Devin** qui travaille sur l'analyse comparée des fonds solidaires 90/10 par rapport à la moyenne des fonds comparables (une légère perte financière sur 4 ans peut être identifiée, sachant qu'il manque d'éléments sur les durées longues et que l'avantage d'une volatilité plus faible est souligné);
- **Charlotte Janson** : construction d'un questionnaire sur les épargnants que nous vous encourageons à compléter nombreux !

Le partage de la valeur est une grande avancée et la reconnaissance de 4 labels donne un panorama complet d'une épargne engagée.

- **Comité des fondateurs : intervention de son représentant, Denis Dementhon**

Les nouveaux statuts souhaitent un renouvellement et une ouverture des membres, tout en cherchant que la voix des fondateurs reste entendue au sein du Conseil. Les réunions sont systématiques quelques jours avant les conseils en pointant certains aspects structurants, comme cela a par exemple été le cas lors du débat sur les exclusions ou sur le barème des cotisations dont l'évolution peut demander une évaluation.

Ces travaux permettent de s'assurer que la nouvelle gouvernance de notre collectif soit alignée avec les convictions de départ de l'association.

- **Secrétariat du GSG France : intervention de Clémence Vaugelade (secrétariat)**

FAIR travaille avec le FIR et France Invest pour animer cette instance au niveau national, dans le cadre d'une coordination de GSG Impact de plusieurs pays.

Elle mentionne les travaux sur le dimensionnement du marché de l'investissement à impact et la question de l'investissement à impact dans le côté qui a abouti au livrable « Panorama de la finance à impact ». Travaux sur les enjeux d'alignement des stratégies d'impact entre les poches 90 et 10. Travaux sur l'investissement social. Manifesto publié à l'occasion des élections au Parlement européen pour partager des positionnements entre plusieurs pays européens.

6. Rapport Financier présenté par le Trésorier, Philippe Poiré (Crédit Mutuel AM)

En préambule, le président souligne que la tenue de la trésorerie d'une association nécessite la même rigueur que dans une entreprise lucrative.

L'exercice 2024 est le premier exercice du plan stratégique. Il marque un retour à l'équilibre budgétaire, conséquence de l'aboutissement des investissements sur le site internet et le système d'information.

A noter le non-renouvellement du partenariat avec l'AFD qui a conduit aussi à la disparition des charges liées.

Les produits s'élèvent à 1,82 millions d'€ pour 72% liées aux adhésions et 18% aux subventions.

Les encours des fonds labellisés sont passés de 19 à 21 milliards, ce qui conduit à une augmentation parallèle des ressources.

Les charges s'élèvent à 1,82 millions d'€ dont 60% représentent des frais de personnels et le solde aux travaux des pôles. Elles sont maîtrisées (non-renouvellement de certains postes), malgré une forte augmentation de la taxe sur les salaires.

Un résultat bénéficiaire de 20 k€ en 2024 qui conduit au versement de 8,5 k€ d'intéressement.

La situation bilancielle est solide : pas d'emprunt et une trésorerie élevée, qui conduit à un ratio de fonds propres rapportés au total bilan de plus de 60%.

Indicateurs RH : 17 salariés avec un salaire brut moyen de 44,2 k€ hors prime, et un rapport inférieur à 3 entre le salaire le plus élevé et le plus faible. Tous les salariés ont bénéficié d'une formation en 2024, avec 24 jours de formation au total.

Le Président se réjouit du retour à un résultat excédentaire et d'avoir été en mesure de distribuer de l'intéressement.

7. Rapport du commissaire aux comptes / Jérôme Eustache – Forvis Mazars

Jérôme Eustache, commissaire aux comptes de l'association, prend la parole.

Il rappelle que le recours au commissaire aux comptes est réglementaire au regard du seuil dépassé de 153 k€ de subventions publiques.

Le secteur fiscalisé de l'association existe mais n'a pas eu de fonds cette année. Le bénévolat est valorisé.

Remerciement à l'équipe de FAIR pour la qualité de son travail et sa transparence. Le Cabinet comptable GMBA, spécialisé dans le secteur associatif réalise un travail de qualité.

En foi de quoi il a certifié les comptes 2025 de l'association sans réserve : ceux-ci sont réguliers, sincères et fidèles à la réalité.

Dans son rapport spécial, il précise que l'association n'a aucune convention réglementée en cours.

Résolution : L'Assemblée Générale de FAIR, après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par le Trésorier et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils lui sont présentés et faisant apparaître un excédent de 14.171,59 EUR, à l'unanimité des voix moins une abstention (La Nef).

L'Assemblée Générale de FAIR décide d'affecter le résultat 2024, ce montant à 14.171,59 EUR, au report à nouveau, à l'unanimité des voix.

L'Assemblée Générale décide également de supprimer la réserve stratégique créée en 2021 et d'affecter son solde au report à nouveau.

L'Assemblée Générale de FAIR approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé et dont il lui a été rendu compte et donne quitus aux membres du Conseil d'administration de leur mandat pour cet exercice. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

8. Temps de questions / débat avec les adhérents :

Patrice Leloup (CCFD Terre solidaire) soulève un questionnement sur les termes « solidaire » et « impact », employés tour à tour, qu'il semble important de préciser. Il ajoute que la dimension sociale à l'international gagnerait à être mieux mise en valeur.

Quelle est la position de FAIR sur le devoir de vigilance et la réglementation Omnibus, et plus globalement les enjeux de ne pas voir une « finance sans entraves » ?

Le Président répond que la finance solidaire est un concept franco-français et la notion d'impact est davantage internationale ce qui peut tirer le développement de la finance solidaire. L'impact qu'il soit social ou environnemental peut être mesuré. Ces deux approches convergent pour financer un monde plus durable. Par ailleurs, l'Assemblée générale de 2021 a approuvé à l'unanimité l'élargissement du périmètre de l'association vers l'impact.

La fin du partenariat avec l'AFD peut aussi donner l'impression de limiter une exposition à l'international mais il n'en est rien.

Patrick Sapy ajoute que les notions d'impact et de solidaire peuvent être traitées ensemble. Elles ont le même objectif qui est de drainer de l'argent d'investisseurs ou d'épargnants vers des projets à utilité sociale. La discussion de place sur les enjeux de mesure de l'impact ont conduit à modifier notre propre règlement. Nous sommes sur des secteurs de niche où il pourrait être délicat de trop découper.

Les enjeux de la finance solidaire au service des pays en développement font toujours partie des missions de l'association avec plusieurs événements en cours. Le partenariat avec l'AFD demandait des moyens considérables en termes de reporting et un arbitrage a été réalisé. Il confirme que les questions liées à la solidarité internationale sont toujours bien au cœur des missions de FAIR.

Le Président répond sur la question Omnibus : la position de l'association est claire : elle accepte un desserrement des obligations dans le temps, mais le cap initial doit être maintenu.

Plusieurs têtes de réseaux se sont engagées en janvier sur ce sujet (Impact France et le CJD...) pour maintenir une pression et une exigence sur cette thématique. Le Président note que FIR et France Invest n'ont pas signé ces positions. Une seconde expression plus récente a plaidé pour des objectifs et des trajectoires maintenus quitte à assouplir les calendriers.

Sylvain Dumas (Villages Vivants) demande si le Label Finansol est positionné comme un label indépendant. Y a-t-il eu des évolutions dans la gouvernance pour maintenir l'indépendance ?

Pierre Rispoli, Vice-Président répond qu'à la suite de la démission de la Présidence du comité du label il a été jugé pertinent de constituer un groupe de travail pour étudier le périmètre de responsabilités entre le comité du label et le Conseil d'administration. Quatre réunions de travail ont été organisées, d'abord pour cadrer une méthode puis construire une cartographie des risques. 35 risques ont été listés et un avocat spécialiste (Cabinet Lamartine) a été choisie pour les analyser et produire des recommandations en termes de toilettage ou d'évolution des statuts ou autres méthodes.

La restitution des travaux est planifiée pour le mois de juin.

Geoffroy de Mascureau (Terrafine) fait remarquer que, dans un bilan, le soutien à 2600 hectares d'agriculture biologique est mentionné. Quel est l'impact en termes social et solidaire ?

Clémence Vaugelade (DGA) répond qu'effectivement, cet indicateur de réalisation apparaît dans le baromètre de la finance solidaire. Ces indicateurs de résultat sont l'agrégation des éléments de reporting des entreprises de l'ESS qui ont ouvert leur capital. L'enjeu reste de collecter davantage des indicateurs

produits par les fonds solidaires. L'on peut se poser la question de l'actualisation des indicateurs du baromètre pour être plus pertinent pour les épargnants. La problématique d'un dénominateur commun pour agréger cette info sur l'impact se pose. Ce travail sera réalisé en 2026.

Geoffroy de Vienne, administrateur de FAIR pour le compte du CIES (Comité intersyndical de l'épargne salariale) rebondit sur l'intervention du CCFD : FAIR garantit aux salariés-épargnants que les capitaux investis seront destinés au financement de l'ESS. Il estime toutefois que nous sommes dans une zone de flou, car le fait que le label s'intéresse à la poche cotée peut faire croire que les fonds de cette poche sont aussi investis dans l'ESS. Il serait urgent d'apporter plus de précision et de transparence sur ce plan.

Concernant la CSRD et le Green Deal, des négociations sont en cours entre les organisations syndicales et le Medef et CGPME qui portent un allègement notamment pour les très petites entreprises. La plateforme RSE est en train d'y travailler.

Thierry Sibieude répond que les travaux sur l'actualisation du label ont conduit à la nécessité de faire converger les objectifs des poches 90 et 10. L'agrégation des travaux de tous pourra permettre d'aboutir.

Patrick Boulte, président par intérim du Comité du Label, demande s'il ne vaudrait pas mieux valoriser le temps passé en bénévolat par les membres du comité du label.

Thierry Sibieude répond que la valorisation du bénévolat est effectivement clé. La valeur de ce travail mérite d'être reconnue dans les comptes de l'association. Il rappelle également qu'il est personnellement favorable à l'indemnisation des membres du comité du label.

Cyrille Langendorff (Phitrust) précise que, sur l'international, l'année 2025 sera importante avec des Sommets au Qatar et à Séville. FAIR a depuis 4 ans un partenariat avec le Spain Lab où la SIDI sera présente ainsi que 4 autres représentants français. Ces temps de synergies et collaborations sont essentiels pour valoriser les pratiques françaises.

9. Plan d'action et budget 2025

Patrick Sapy présente le contexte externe : depuis qu'une définition de place a été adoptée sur l'impact, les prises de paroles sont moindres mais certaines peuvent néanmoins polluer notre discours. A la demande des adhérents, des exclusions ont été intégrées dans le comité du label.

Néanmoins les enjeux de technicité que nous avons ciblé sur les poches non cotées s'élargissent à la poche 90. Aussi, la nécessité d'expertise s'accroît pour l'équipe du label.

Alice Rosado (Adie), membre du Groupe de Travail sur les statuts et les cotisations résume le travail réalisé : le groupe s'est interrogé sur la nécessité d'un travail de toilettage et de cohérence entre statuts, règlement intérieur et le barème des cotisations. 2 réunions se sont tenues depuis le mois de février.

Un travail de cartographie des membres a été réalisé. Des propositions d'évolutions seront présentées au CA en 2026, puis, possiblement, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Patrick Sapy présente rapidement le plan d'action et le budget 2025 :

Plan d'action 2025 :

- Engager les épargnants
- Renforcer notre communauté
- Développer un laboratoire d'idées et d'innovations

4 priorités pour 2025 :

- Renforcer la notoriété de l'association et du label
- Mieux outiller et engager nos adhérents
- Accroître notre expertise au service de notre mission
- Améliorer le pilotage et la gestion de l'association

Hypothèses budgétaires 2025 :

- Stabilité des cotisations
- Ressources extérieures revues à la baisse
- Effectifs stables
- Revue de charges minutieuse

In fine, les charges sont évaluées à 1,664M€ pour 2025, avec des ressources à 1,665M€.

Actualisation budgétaire : Ces travaux datent de novembre 2024 et ont été votés en décembre 2024 : le non-remplacement du congé maternité, des économies sur la superficie des bureaux et le décalage de certains investissements laissent anticiper un résultat plus élevé.

Résolution L'Assemblée Générale de FAIR, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan d'action et le budget 2025 proposé par le Conseil d'administration.

Résolution : L'Assemblée Générale de FAIR donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Patrick Sapy, souligne, en conclusion qu'il a une équipe formidable qu'il remercie pour tout le bonheur qu'elle lui apporte. Il laisse le dernier mot au Président de l'association.

Thierry Sibieude remercie les participants à l'assemblée générale et se félicite de la bonne gestion de l'association et de son cap clair pour les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, il met fin à la séance à 16h30

Le Président, Pierre Rispoli	La Secrétaire, Marie Leclerc-Bruant